



KARATÉ ANGOULEME SOYAUX



Siège social : Chez Mr Christian CAMPOT
96 Rue de Vaucouleurs 16800 - SOYAUX

Club OFFICIEL affilié à la F.F.K (Fédération Française de Karaté depuis 1973)
Seul club de Karaté Charentais labellisé par le CROS « Karaté & Différences »
Labellisé par le CDOS « Moi, je suis sport, et Vous ! » & « VALIDES HANDICAPES »
Et titulaire du label solidaire « accessibilité – éducation – insertion » par la F.F.K »

SAISON 2019 - 2020 COMMENT VOUS INSCRIRE OU INSCRIRE VOTRE ENFANT

UN JOGGING SUFFIT POUR ESSAYER.
LE PREMIER COURS EST GRATUIT POUR LES DÉBUTANTS

INSCRIPTION

REMETTRE AU PROFESSEUR :

- la demande de licence 2019-2020 (à retirer auprès du club)
- un certificat médical daté à compter du **1^{er} septembre 2019** et mentionnant **la non-contre-indication de la pratique du karaté et de la compétition**
- le bulletin d'adhésion au club complété recto / verso
- 1 photo avec le nom du pratiquant au verso
- le règlement de la licence et de la cotisation (possibilité de régler sur 3 mois successifs en faisant trois chèques au nom du KAS dès la première inscription)

Recommandation : Prévoir des sandales, claquettes, tongs pour se déplacer en dehors des tatamis

IMPORTANT : le club peut vous délivrer une attestation de versement de la cotisation (pour les comités d'entreprise, etc.). Demander le formulaire au professeur.
Aide financière possible auprès du service des Sports de la Ville d'Angoulême et de Soyaux

PASSEPORT SPORTIF (OBLIGATOIRE POUR LES COMPÉTITEURS)

DEMANDER LE FORMULAIRE AU PROFESSEUR.
Faire un chèque de 20 € au nom du K.A.S (ADULTES)
Faire un chèque de 12 € au nom du K.A.S (ENFANTS)

Tarifs et planning des cours (*) au verso



Partenaires Financiers



ADRESSE PRESIDENT / CHRISTIAN CAMPOT 96 RUE DE VAUCOULEURS 16800 - SOYAUX
☎ 05 45 95 10 06 📞 06 10 14 87 46 ✉ Email christian.campot@wanadoo.fr Site du club : <http://www.KAS-KARATE.FR>
ASSOCIATION AGREEE JEUNESSE & SPORTS (D.D.C.S.P.P) N° 16 S 333 LE 25 MARS 1988
CLUB OFFICIEL AFFILIE A LA F.F.K SOUS LE N° 016 0008 LE 11 DECEMBRE 1973
ASSOCIATION DECLAREE A LA PREFECTURE N° W 16100090 LE 14 OCTOBRE 1971 / SIRET N° 445 399 124 00038
CLUB OFFICIEL AFFILIE A LA F.F.S.A SOUS LE N° 16/12 DEPUIS 2009 (Sport-Adapté)



KARATE ANGOULEME SOYAUX



Siège social : Chez Mr Christian CAMPOT
96 Rue de Vaucouleurs 16800 - SOYAUX

(*) Horaires susceptibles d'être modifiés selon effectif en cours de saison

MARDI & VENDREDI au collège 5 Rue Jules Michelet à 16000 – Angoulême (*)
18 h à 19 h (enfants) - 19 h à 20 h 30 (adultes) et / ou 21 h

LUNDI, MERCREDI & JEUDI au Gymnase Léon Blum 7 Boulevard Léon Blum à 16800 – SOYAUX (*)
Lundi et Jeudi 18 h à 19 h - 19 h à 21 h - Mercredi 18 h à 20 h (adultes) – Jeudi 18 h à 19 h baby karaté
karaté Contact : les JEUDIS de 19 h à 21 h & les SAMEDIS de 10h à 12 h

(*) Consulter les Horaires détaillés affichés dans les salles

Jours et horaires susceptibles de modifications selon effectifs

Cours de karaté spécifiques :

Cours Karaté DO Traditionnel les Lundis, Mercredis et Jeudis à Soyaux et les Mardis et Vendredis à Angoulême

Karaté Adapté (Public handicapé en provenance de l'ADAPEI – IME - ESAT) Les lundis & Mercredis à Soyaux de 13 h 30 à 15 h 00

Cours de Self Défense inclus dans les séances de karaté les mardis de 19 h à 20 h 30

Cours Karaté Contact à SOYAUX : les Jeudis de 19 h à 21 h & Samedis de 10 h à 12 h

Cours pour enfants DYSLEXIQUES (voir le président)

Fermeture club : 2 semaines lors des vacances de Noël (enfants et adultes) ET à Jules Michelet toutes les vacances scolaires concernant tous les cours (enfants & adultes)

Professeurs diplômés d'état et FFK:

- 4^e DAN : CAMPOT Christian (BEES 1^o degré & DEJEPS karaté)
- 4^e DAN : LAVIE Bruno (BEES 1^o degré)
- 4^e Dan : FAVRE Xavier (DIF - FFK)
- 3^e DAN : LABBE Eric (DEJEPS karaté)
- 2^e DAN : GRANGER Jacqueline (BEES 1^o degré & DEJEPS karaté)
- 1^o DAN : DOS SANTOS Jacques (DIF - FFK)
- 1^o DAN : DACHARY Agnès (DAF - FFK)

COTISATIONS ANNUELLES 2019-2020 - Karaté Angoulême Soyaux

	Licence FFK + cotisation Fédérale	COTISATION CLUB	Total
	€URO	€URO	€URO
1 ADULTE	47,00	153,00	200,00
1 ENFANT	47,00	120,00	167,00
2 ADULTES	94,00	266,00	360,00
3 ADULTES	141,00	335,00	476,00
2 ENFANTS	94,00	202,00	296,00
3 ENFANTS	141,00	258,00	399,00
1 ADULTE + 1 ENFANT	94,00	236,00	330,00
1 ADULTE + 2 ENFANTS	141,00	291,00	432,00
2 ADULTES + 1 ENFANT	138,00	318,00	456,00
BABY - KARATE	47,00	73,00	120,00
CONTACT & ETUDIANTS	47,00	73,00	120,00
SPORT ADAPTE	47,00	43,00	90,00

Enfants = moins de 12 ans (nés après le 01/09/2007) Prix des ceintures de couleurs = 2 euros Ceinture noire = offerte par le club
IMPORTANT : AIDE A LA LICENCE / La ville d'Angoulême accorde une participation financière de 50 € à 80 € aux enfants scolarisés en écoles Primaires et collèges, sous conditions de domicile à ANGOULEME, de Ressources de la famille (quotient familial CAF) et de choix d'un club sportif d'ANGOULEME affilié à sa fédération (voir le président du club)

Les attestations de la mairie devront avoir été retirées auprès de la mairie d'Angoulême avant le 15 NOVEMBRE 2019 DERNIERE LIMITE

ADRESSE PRESIDENT / CHRISTIAN CAMPOT 96 RUE DE VAUCOULEURS 16800 - SOYAUX

☎ 05 45 95 10 06 📠 06 10 14 87 46 ✉ Email christian.campot@wanadoo.fr Site du club : <http://www.KAS-KARATE.FR>

ASSOCIATION AGREEE JEUNESSE & SPORTS (D.D.C.S.P.P) N° 16 S 333 LE 25 MARS 1988

CLUB OFFICIEL AFFILIE A LA F.F.K SOUS LE N° 016 0008 LE 11 DECEMBRE 1973

ASSOCIATION DECLAREE A LA PREFECTURE N° W 161000090 LE 14 OCTOBRE 1971 / SIRET N° 445 399 124 00038

CLUB OFFICIEL AFFILIE A LA F.F.S.A SOUS LE N° 16/12 DEPUIS 2009 (Sport-Adapté)